

## RECAPITULATIF DEFRAIEMENTS FRANCE & REGIONAUX - OCCITANIE

### CHAMPIONNATS de FRANCE - ÉQUIPES SENIORS QUALIFIÉES PAR LA RÉGION

Date de validation :

26/03/2025	Véhicule	Indemnité Déplacement	Restauration réservée par le CRO	Restauration non réservée par le CRO	Hébergement	Habillement	Prise en charge
<b>PETANQUE</b> <b>Equipes ou joueurs seniors avec Délégués</b> (Favoriser le co-voiturage)	1	barème «Via Michelin» : voiture familiale à essence - trajet aller/retour le + rapide du Championnat au siège social <b>du Club</b> .	Réservée par le CRO pour la 1ère journée de championnat, pour les équipes qualifiées et leurs Délégués <b>Présence obligatoire *</b>	Tarif des repas : <b>24€</b> maximum sur justificatif Déplacement <u>&lt; à 400 kms</u> : vendredi soir et samedi soir De + 400 kms à 800 kms : vendredi midi et soir, samedi soir <u>&gt; 800 km</u> : prise en charge possible du repas du jeudi soir en plus	<u>Réservation par le CRO</u> : vendredi & samedi soir <b>Présence obligatoire sur les 2 nuits *</b> <u>Hors réservation du CRO</u> : 75€ maximum petit déjeuner compris Si trajet <u>&gt; 800 kms</u> : jeudi soir possible et sur présentation de justificatifs.	C.R.O	Les demandes de remboursement doivent être adressées avec <u>la note de frais afférente + justificatifs</u> <b>au plus tard 15 jours après le championnat</b> par les CD concernés. Aucun remboursement ne sera effectué sur l'exercice comptable de l'année suivante. * En cas d'absence des joueurs et/ou délégués aux repas ou nuitées réservés par le CRO, ce dernier facturera le montant au CD d'appartenance de l'équipe pour être remboursé
<b>JEU PROVENCAL</b> <b>Equipes ou joueurs seniors avec Délégués</b> (Favoriser le co-voiturage)	1	barème «Via Michelin» : voiture familiale à essence - trajet aller/retour le + rapide du Championnat au siège social <b>du Club</b> .	Réservée par le CRO pour le vendredi midi, pour les équipes qualifiées et leurs Délégués <b>Présence obligatoire *</b>	Tarif des repas : <b>24€</b> maximum sur justificatif déplacement <u>&lt; à 400 kms</u> : jeudi soir et vendredi soir De + 400 kms à 800 kms : jeudi midi et soir, vendredi soir <u>+ 800 km</u> : prise en charge possible du repas du mercredi soir en plus	<u>Réservation par le CRO</u> : jeudi & vendredi soir <b>Présence obligatoire sur les 2 nuits *</b> <u>Hors réservation du CRO</u> : 75€ maximum petit déjeuner compris trajet <u>&gt; 800 kms</u> : mercredi soir possible et sur présentation de justificatifs.	C.R.O	Les demandes de remboursement doivent être adressées avec <u>la note de frais afférente + justificatifs</u> <b>au plus tard 15 jours après le championnat</b> par les CD concernés. Aucun remboursement ne sera effectué sur l'exercice comptable de l'année suivante. * En cas d'absence des joueurs et/ou délégués aux repas ou nuitées réservés par le CRO, ce dernier facturera le montant au CD d'appartenance de l'équipe pour être remboursé
<b>Délégués CD</b>		Favoriser le co-voiturage avec l'équipe				CD	Conditions de remboursement d'1 seul véhicule <b>(délégué prioritaire)</b>

## CHAMPIONNATS REGIONAUX

Les Comités qui ont des **équipes qualifiées sur les Championnats Régionaux** sont chargés de réserver les repas et l'hébergement de leurs équipes et de leurs Délégués.

Régulé par		Spécificités		Modalités
Arbitrage CRO	CRO	Déplacement / Hébergement	1 arbitre référent est <b>désigné par le président de la commission d'arbitrage du CRO</b>	0.30€ / km - <b>75€ maxi petit déj compris</b>
		Indemnités arbitrage		<b>Barème FFPJP</b>
	CD	Restauration	Le CD organisateur prévoit le(s) repas	24€ maxi.
Président du Jury	CRO	Déplacement, Hébergement et Restauration	<b>désigné en Comité Directeur du CRO</b>	0.30€ / km - <b>75€ maxi petit déj compris</b>
		Restauration		Le CD organisateur prévoit le(s) repas
Arbitrage CD	CD	Déplacement, Indemnités arbitrage, Hébergement et Resto	Les arbitres supplémentaires désignés par le CD organisateur sont à sa charge	
Délégué/Equipe	CD	Déplacement, Hébergement et Restauration	A la charge du Comité Départemental de l'équipe	

Le CD organisateur réserve les chambres du président du jury et de l'arbitre régional. Il refacture tous les frais de restauration, déplacements ainsi que les indemnités d'arbitrage de l'arbitre principal. Il facture également l'hôtel si ce dernier n'est pas réglé par le CRO directement sur place.

Aides du CRO aux CDs recevant les Championnats Régionaux	CRO	Catégories	Montant	Coût total CRO	EQUIPES ET DELEGUES	Habillement
		Seniors Triplettes Masculin + Féminin, Vétérans Doublette Masculin & Tête à Tête féminin Doublette mixte, Triplette mixte, Triplettes Promotion, Doublette Féminin & Tête à Tête Masculin	350€ par Championnats (10)	3 500 €		
Triplettes minimes, cadets, juniors, Tir de Précision séniors M&F + Juniors M&F (1 année sur 2 soit 2025, 2027, 2029...)	250€ pour les jeunes par catégorie soit <b>750€</b> <b>250€</b> pour le TDP H&F <b>250€</b> pour le TDP Juniors	1250 € ou 750 €				
Doublette Jeu Provençal	500 €	500 €				
Triplette Jeu Provençal	500 €	500 €				
Trophée régional Doublette Jeunes	250€ par catégorie	750 €				

## RECAPITULATIF DEFRAIEMENTS sur CRC & CNC - OCCITANIE

**Date de validation :**

26/03/2025

Phases de Groupe	Personnes Concernées	Spécificités	Déplacement	Restauration	Indemnités	Hébergement	Habillement	Prise en charge
<b>EQUIPES :</b> Open, Féminin, Vétérans, Jeu Provençal	Délégués	Désignés par le Comité du Club recevant	à la charge du club recevant	à la charge du club recevant	Selon barème FFPJP	à la charge du club recevant et seulement en cas de nécessité	Tenue CD	A charge du Club recevant
	Arbitres			à la charge du club recevant			Tenue officielle FFPJP	
	<b>Equipes</b>	90 €	par équipe et par journée de Championnat	<b>RESTAURATION</b>		<b>DEPLACEMENT</b>	<b>HEBERGEMENT</b>	<b>INDEMNITES</b>
				Indemnité pour 2 voitures selon le barème « Via Michelin » : voiture familiale à essence / trajet aller-retour le plus rapide entre le lieu de la compétition et le siège social du club.		<b>Uniquement pour les week-ends à 3 matches</b> : forfait d'hébergement de 150€ par équipe sous réserve que le siège du club soit situé à plus d'une heure du lieu de la compétition		Versées <b>aux CDs</b> par le CRO <b>en fin de Championnat</b>

Finales	Personnes Concernées	Spécificités	Déplacement	Restauration	Indemnités	Hébergement	Habillement	Prise en charge
<b>EQUIPES :</b> Open, Féminin, Vétérans, Jeu Provençal	Délégués	Désignés par le CRO (1 arbitre par championnat)	0.30€ du km <b>ou</b> frais laissés en don	Le Club organisateur prévoit le(s) repas	CRO Selon barème FFPJP	Réservations par le Club qui reçoit - prise en charge CRO <b>sur présentation de facture</b>	Tenue CRO	CRO
	Arbitres						Tenue officielle FFPJP	
	<b>RESTAURATION</b>				<b>HEBERGEMENT ET DEPLACEMENT</b>			<b>INDEMNITES</b>
<b>Féminin, Open, et JP</b> : Samedi midi et soir ; dimanche midi. <b>Forfait 90€/repas/équipe</b>  <b>Vétérans</b> : mercredi midi et soir ; jeudi midi. <b>Forfait 90€/repas/équipe</b>				<b>FINALE</b> : Pour les catégories relevant de <b>parties de barrages</b> (Féminin et Vétérans), il pourra être attribué un forfait hébergement de 150€ pour la veille de la compétition (vendredi ou mardi) <b>sous réserve</b> que le siège du club soit situé à plus d'une heure de trajet du lieu de la finale (durée indiquée par « Via Michelin » sur le trajet le plus rapide) ainsi que pour le soir suivant (samedi ou mercredi), soit 2 nuitées. Les clubs qualifiés pour la 2 <sup>e</sup> journée <b>sans parties de barrages</b> (Open et Jeu Provençal) percevront un forfait d'hébergement de 150€ dans les conditions citées ci-dessus			Versées <b>aux CDs</b> par le CRO <b>en fin de Championnat</b>	

CNC JP	<b>Equipes</b>						Aide CRO 250€ /équipe
CNC Vétérans	<b>Equipes</b>						Aide CRO 250€ /équipe

## RECAPITULATIF DEFRAIEMENTS sur CRC JEUNES - OCCITANIE

Date de validation :

26/03/2025

		Spécificités	Restauration	Déplacement	Hébergement	Indemnités
CRC Jeunes (phase de groupes)	Délégués	Désignés par le CD du Club accueillant	A la charge du Club recevant	A la charge du Club recevant	Club	
	Arbitres					Barème FFPJP à la charge du Club recevant
	Equipes		90€ / journée / par équipe	Indemnité pour 2 voitures selon le barème « Via Michelin » pour une voiture familiale à essence sur le trajet A/R le plus rapide du lieu de la compétition au siège du CD	Club	Indemnités versées aux CDs en fin de championnat
CRC Jeunes (Phases Zones et finales)	Arbitrage	Pour la finale du CRC Jeunes, l' <b>arbitre référent</b> est désigné par le CRO : le Comité recevant paye le déplacement, l'indemnité d'arbitrage, les repas ainsi que l'hébergement et se fait rembourser par le CRO avec la note de frais accompagnées des justificatifs				
	Délégué					
	CTFR sur CNC	CRO	CRO	CRO	CRO	Régées par CRO sur présentation justifs et ordre de mission
	Equipes		90€ / journée / par équipe	Indemnité pour 2 voitures selon le barème « Via Michelin » pour une voiture familiale à essence sur le trajet A/R le plus rapide du lieu de la compétition au siège du CD	Club	Indemnités versées aux CDs en fin de championnat

## RECAPITULATIF DEFRAIEMENTS sur CNC - FFPJP/OCCITANIE

CNC Jeunes	Equipes					Aide CRO 250€ /équipe
------------	---------	--	--	--	--	-----------------------

## RECAPITULATIF DEFRAIEMENTS sur CHAMPIONNAT DE FRANCE

### CHAMPIONNAT de FRANCE - ÉQUIPES TRIPLETTES JEUNES QUALIFIÉES PAR LA RÉGION

	Indemnité déplacement	Restauration	Hébergement	Habillement	Prise en charge
PETANQUE Equipe Jeune avec Délégué ou éducateurs	A la charge des CD	Réservée par les CD des équipes qualifiées	Réservation : Deux nuitées : vendredi soir et samedi soir <b>CHAQUE CD réserve pour 2 équipes uniquement (règle établie par le CRO)</b> Les CD se dispartchent ensuite les chambres en fonction des équipes qualifiées	Tenues du CRO	<b>Le CRO participe à hauteur de 250€ par équipe</b> , somme versée aux CD des équipes qualifiées

## RECAPITULATIF DEFRAIEMENTS 2025 - 2028 DIRIGEANTS & MEMBRES DE C°

Date de validation :					
26/03/2025			Assemblée générale	Réunion Comité Directeur	Réunion de commissions
<b>Elu au Comité Directeur</b>	Déplacement	0.30€ par km + péage	0.30€ par km + péage	0.30€ par km + péage	
	Restauration	24 .00€ par repas	24 .00€ par repas	24 .00€ par repas	
	Hébergement	Si plus de 2h de route, 75.00€ (petit déjeuner compris)	Si plus de 2h de route, 75.00€ (petit déjeuner compris)	Si plus de 2h de route, 75.00€ (petit déjeuner compris)	
<b>Elu à l'assemblée générale</b>	Déplacement	à charge du CD d'appartenance			
	Restauration	24 .00€ par repas			
	Hébergement	à charge du CD d'appartenance			
<b>Responsable, Instructeur et rapporteur commission discipline - 3 responsables de l'ETR</b>	Déplacement	0.30€ par km + péage		0.30€ par km + péage	
	Restauration	24 .00€ par repas		24 .00€ par repas	
	Hébergement	Si plus de 2h de route, 75.00€ (petit déjeuner compris)		Si plus de 2h de route, 75.00€ (petit déjeuner compris)	
<b>Responsable commission</b>	Déplacement			0.30€ par km + péage	
	Restauration			Règlera la totalité des repas à 24€ par pers. et sera remboursé par le CRO (avance de frais possible)	
	Hébergement			Si plus de 2h de route, 75.00€ (petit déjeuner compris)	
<b>Membre de commission désigné par son CD d'appartenance</b>	Déplacement			à charge du CD d'appartenance	
	Restauration			24 .00€ par repas (payé par le responsable de Com°)	
	Hébergement			à charge du CD d'appartenance	

Toutes les demandes de remboursement devront être effectuées **30 jours au plus tard** après la date de la réunion et accompagnées de toutes les pièces justificatives - règlement par virement bancaire, RIB nécessaire. En cas de don aux impôts, penser à cocher le formulaire de la note de frais

Temps de trajet = Via Michelin

pièces justificatives = note de frais

ordre de mission ou convocation  
tickets autoroute ou facture abonnement  
facture repas